



L'Escoubille

N°4 - Novembre / Décembre 2023

Le Journal de vos déchets



DOSSIER

PRÉVENTION ET RECYCLAGE : LES NOUVEAUX RÔLES DES INDUSTRIELS

- INTERVIEW HELEN MICHEAUX : PRÉVENIR PLUTÔT QUE TRAITER
- ZOOM SUR LA RECYCLERIE DU SPORT
- POUBELLE JAUNE : QUOI ? COMMENT ?



Retrouvez-nous sur www.picetang.fr

SOMMAIRE

- 3 DÉTRI (AC)TUS
- 4 POUBELLE LA VIE
POUBELLE JAUNE : QUOI ?
COMMENT ?
- 5 LA TÊTE DANS LE BAC
PRÉVENTION ET RECYCLAGE :
LES NOUVEAUX RÔLES DES
INDUSTRIELS
- 6 LA CAUSERIE DURABLE
HELEN MICHEAUX
- 10 LES TRI-PATOUILLEURS
LEZPRIT REQUIPE :
RECYCLERIE DU SPORT
- 11 ZÉRO ESCOUBILLE

VOS CONTACTS UTILES

Syndicat Pic et Étang

contact@picetang.fr
04 67 59 72 30

Agglomération du Pays de l'Or

Pôle Environnement - 04 67 91 31 11
environnement@paysdelor.fr

Communauté de communes de Terre de Camargue

Pôle Environnement 0 800 004 227
environnement@terredecamargue.fr

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Centre Technique intercommunal
04 67 55 33 12

Communauté de communes du Pays de Lunel

0 800 034 400 (appel gratuit)

Communauté de communes du Pays de Sommières - 04 66 80 98 40

Communauté de communes de Rhône-Vistre-Vidourle

Pôle Environnement : 04 66 35 55 55

Directeur de publication : Fabrice Fenoy

Conception, rédaction et photo :

Service communication du Syndicat Pic et Étang

Création graphique et mise en page :

Sophie PASCAL

Photos : Syndicat Pic et Étang, SUEZ, CITEO,
freepik.com

Illustration bande dessinée : Mazu

Impression : Imp'act

Tirage : 107 000 exemplaires

Dépôt légal : Décembre 2023 ISSN : 2826-2174

Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales
sur papier PEFC . Ne pas jeter sur la voir publique.



L'ÉDITO

de l'Escoubille

Chère lectrice, cher lecteur de l'Escoubille,

Nous avons tous envie de trier correctement nos déchets. Mais, parfois, notre motivation s'émousse : c'est trop compliqué, et puis... on se sent un peu seul, on a l'impression que le geste de tri ne repose que sur nous, les seuls citoyens. On se dit : pourquoi tous ces emballages ? Pourquoi est-il impossible de réparer cet appareil ? Que font les industriels ?

En réalité, les industriels font des efforts, et les choses changent avec ce qu'on appelle dans le jargon technique la « Responsabilité Élargie au Producteur ». L'Union Européenne leur a appliqué le principe du pollueur-payeur : plus le produit qu'ils mettent sur le marché est polluant, plus ils payent. Quant aux distributeurs, ils ont l'obligation de reprendre gratuitement les produits usagés, même si vous ne leur achetez rien. Pour simplifier, vous pouvez déposer votre vieille télé ou le jouet cassé de votre enfant quand vous allez faire vos courses.

Les collectivités ont aussi pris le sujet à bras-le-corps avec ce qu'on appelle, jargon oblige, « l'extension des consignes de tri ». Cela signifie, tout simplement, que tous les emballages se trient. Ça a l'air simple sur le papier, mais... les erreurs sont nombreuses. Et c'est embêtant, parce qu'à chaque fois qu'on se trompe de poubelle, entre la jaune et la grise ou la colonne à verre, on paye deux fois : la collecte du bac jaune (qui est gratuite pour le citoyen mais coûte très cher à la collectivité) et l'incinération de ce qui ne peut pas être recyclé. Par contre, quand le tri est bien fait, les collectivités récupèrent des fonds versés par les industriels, et collectés par des éco-organismes.

Vous trouverez dans ces pages un mode d'emploi que nous espérons suffisamment pratique pour vous guider dans cette tâche citoyenne. Nous espérons que toute cette information vous sera utile pour mieux préserver notre environnement... et vous simplifier la vie !

Bonne lecture !



Fabrice Fenoy
Président du Syndicat Pic et Etang



@fabricefenoylv

TOURNÉE ESTIVALE

PRÈS DE 1200 PERSONNES SENSIBILISÉES

Le Syndicat Pic & Étang possède un littoral très attractif qui attire de nombreux touristes. Sur certaines communes, le nombre d'habitants est multiplié par 6, avec à la clé une augmentation du volume des déchets en été.

Pour sensibiliser les usagers et touristes à **l'importance du tri, même en vacances**, 4 ambassadeurs ont sillonné le littoral de juillet à septembre pour rappeler les bons gestes, et répondre à toutes les questions.



LES GARDIENS DE DÉCHÈTERIE

DES ACTEURS MAJEURS DU TRI ET DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les 19 et 21 septembre ont eu lieu deux après-midis de sensibilisation et d'échanges avec près de **50 gardiens des 27 déchèteries** du territoire. L'objectif de ces rencontres était triple : d'une part mobiliser les gardiens sur la qualité du tri, notamment pour les déchets toxiques et les encombrants, d'autre part leur faire découvrir le fonctionnement de l'incinérateur. Enfin, se mettre à leur écoute pour comprendre les freins qui bloquent l'adoption de meilleurs gestes de tri et définir comment les lever.

APPEL À PROJETS PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

4 PROJETS LAURÉATS SUR LA 1^{ère} SESSION

Pour accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation de projets visant la réduction des déchets grâce à de la prévention, du réemploi ou du recyclage ainsi que dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, le Syndicat a lancé un appel à projets avec un montant total de 80 000 € à allouer aux projets innovants.

4 projets ont été retenus à l'issue de la première session du mois de juin pour un montant total de 50 000 €.



CALADE

Pour son atelier de rénovation de meubles anciens en bois collectés.

COURTS-CIRCUITS

Pour le développement d'une recyclerie de matériel de particuliers.

LE FORUM SAINT-AUNÈS

Pour la mise en place de plusieurs animations autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets

REGEN ENVIRONNEMENT

Pour son étude de diagnostic sur la revalorisation des plastiques durs.





POUBELLE JAUNE QUOI ? COMMENT ?

Sur ces derniers mois, on constate une augmentation des erreurs de tri dans la poubelle jaune. Plus d'un quart de son contenu repart en effet à l'incinérateur. C'est ce qu'on appelle le taux de refus.

Alors c'est parti pour faire le point sur ce que vous pouvez y mettre et sous quelle forme.

LES EMBALLAGES UNIQUEMENT

Au moment de trier, **vous avez une seule question à vous poser : est-ce un emballage ou non ?**

Si oui, vous pouvez le mettre dans la poubelle jaune. Si ça n'est pas le cas, pensez au compost, à la colonne à verre, à papier ou en dernier recours à la poubelle grise.



**NE PAS FROISSER
NI COUPER AVANT
DE LE JETER**



ET LE PAPIER ?

Pendant longtemps, il a été recommandé de mettre le papier dans la poubelle jaune. Aujourd'hui, **il est préférable de le déposer dans des colonnes d'apport volontaire**. En effet, en se collant aux autres matériaux, le papier complique le processus de recyclage. *Plus d'infos dans le courrier des lecteurs p. 11*

VIDÉ, EN VRAC, NON LAVÉ

Pour que les déchets puissent être retraités, ils doivent être vidés, mais vous n'avez pas besoin de les rincer. Il est également très important de **ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres**, ils doivent tous être jetés séparément, chaque matériau faisant l'objet d'un traitement spécifique.



FOCUS SUR LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

À mettre ou pas dans la poubelle jaune ?



C'est OK pour tous les petits alus



À mettre dans le compost ou la poubelle grise



À mettre dans la poubelle grise



À mettre dans une colonne à verre



Don, ressourcerie, ou déchèterie



À mettre dans la poubelle grise

Entre les industriels, les collectivités, et les citoyens-consommateurs, à qui incombe la responsabilité de la diminution des déchets ? C'est bien évidemment une affaire collective. La Responsabilité Élargie au Producteur (REP) place l'industriel au cœur de la gestion de la fin de vie du produit et de la diminution des déchets.

Ce dossier vous propose un décryptage de ce dispositif, de son fonctionnement et du rôle que chacun peut jouer.

C'EST QUOI

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE AU PRODUCTEUR (REP) ?

La REP s'inspire du principe du « pollueur-payeur » qui veut que toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement. Concrètement, cela signifie que chaque acteur économique (fabricant, distributeur, importateur) est responsable de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'il met sur le marché, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

La loi a instauré ce principe de REP pour de nombreuses familles de produits. Dans le jargon de la gestion des déchets on parle de filières REP.

**EN FRANCE,
CHAQUE ANNÉE, C'EST...**

16,3

millions de tonnes
de déchets générés
sur ces filières

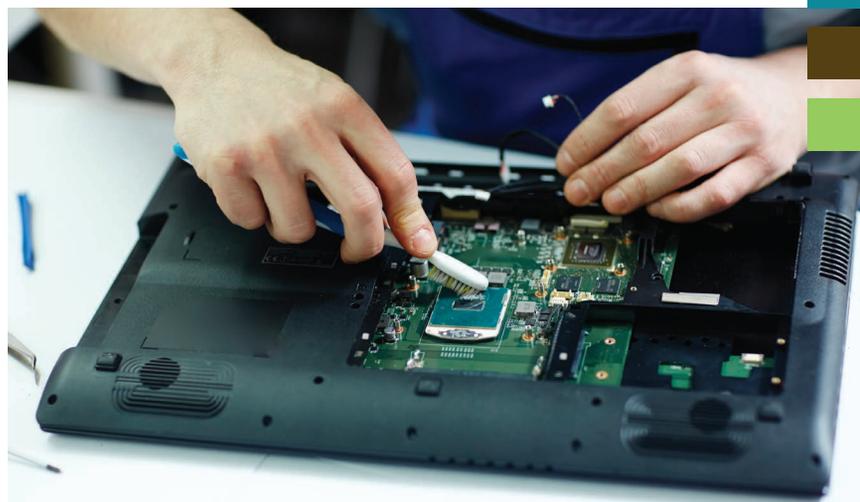
8,2

millions de tonnes
de déchets recyclés
à travers les filières REP

1,8

milliards d'euros
d'éco-contributions
versés par les fabricants aux
éco-organismes

*Mais à quoi servent
les éco-organismes ?*



LES PRODUITS CONCERNÉS

Les filières existantes

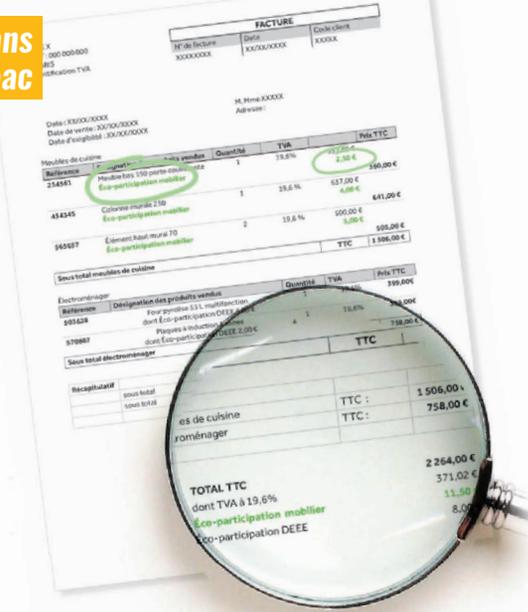
- ✓ les outils de bricolage et de jardinage
- ✓ les articles de sport et loisirs
- ✓ les bateaux de plaisance ou de sport
- ✓ les seringues et les autotests par piqure
- ✓ les meubles
- ✓ les emballages
- ✓ les équipements électriques et électroniques
- ✓ les huiles lubrifiantes
- ✓ les jouets
- ✓ les médicaments non utilisés
- ✓ le papier
- ✓ les piles et accumulateurs
- ✓ les produits chimiques
- ✓ les matériaux du bâtiment
- ✓ le tabac et les cigarettes
- ✓ les vêtements, chaussures et le linge de maison
- ✓ les fluides de climatisation et de réfrigérateurs

Les filières à venir

- ✓ les véhicules
- ✓ les pneus
- ✓ les chewing-gums
- ✓ les lingettes
- ✓ les outils de pêche
- ✓ les bouteilles de gaz



LES ECO-ORGANISMES CHEFS D'ORCHESTRE DE LA REP



3 L'éco-organisme participe à améliorer les pratiques de recyclage

À l'origine centrées sur la dépollution et le recyclage, les missions des éco-organismes ont ensuite évolué vers de la prévention. Ils incitent ainsi les industriels à concevoir des produits plus faciles à recycler et à mettre au point des nouvelles techniques de valorisation.

Par exemple, auparavant, les réfrigérateurs étaient broyés sans retrait préalable des gaz frigorigènes. Grâce à la recherche et l'innovation portées par les éco-organismes, les gaz sont maintenant extraits en amont par des techniques de cryocondensation et de filtration.

1 L'éco-organisme fixe le montant de l'écoparticipation

Ce sont les éco-organismes qui définissent le prix de l'éco-participation en fonction de la nature de l'objet, du poids, du volume, des matériaux qui le composent, mais aussi de sa recyclabilité. Plus un produit sera éco-conçu et donc facilement recyclable, moins l'éco-participation sera élevée. C'est ce qu'on appelle **l'éco-modulation**.

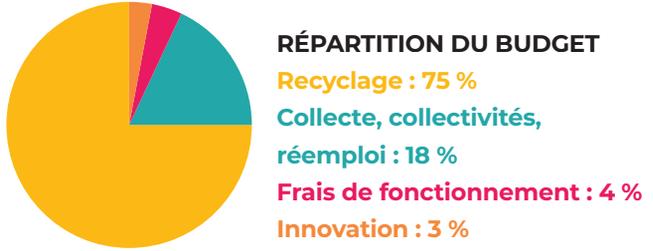


2 L'éco-organisme finance la prévention et la gestion des déchets

Avec l'argent perçu, l'éco-organisme finance la gestion des déchets. Il existe deux modèles de financement.

Le modèle contributif : les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des industriels et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets.

Le modèle opérationnel : l'éco-organisme utilise les fonds pour réaliser lui-même la collecte et le traitement des déchets.



ET LES COLLECTIVITÉS DANS TOUT ÇA ?

Les collectivités ont pour mission **de collecter et de traiter les déchets**. Sur votre territoire, ce sont les groupements de communes qui collectent les déchets et le Syndicat Pic Étang qui s'occupe du traitement. À ce titre, les collectivités perçoivent des subventions de la part des éco-organismes pour **la gestion des déchets des filières concernées**, en fonction du poids traités chaque année.

Vous avez vous aussi un rôle à jouer

Quand vous souhaitez vous débarrasser d'un produit, **il est primordial de le déposer au bon endroit si vous ne souhaitez pas payer 2 fois le coût de traitement en fin de vie**. En effet, un déchet qui finit à l'incinérateur, c'est un peu la double peine : vous payez l'éco-participation à l'achat et le traitement par la collectivité à la fin.

ENVIE DE FAIRE DE LA PLACE ?

TOP 3 DES SOLUTIONS À ADOPTER

Après la lecture des premières pages du dossier, vous l'aurez compris, les industriels ont l'obligation de gérer la fin de vie des produits. Mais une fois les produits chez nous, la balle est dans notre camp ! C'est donc à nous d'adopter le bon réflexe pour que les fabricants et distributeurs jouent pleinement leur rôle dans le recyclage et la seconde vie des produits.

Focus sur les solutions qui s'offrent à nous pour bénéficier collectivement des avantages de la REP.

1 RESSOURCERIES ET RECYCLERIES



LA SOLIDARITÉ AVANT TOUT

Quand vous souhaitez vous débarrasser d'un objet, la ressourcerie et la recyclerie constituent le réflexe n° 1.

En effet, ce sont des structures qui peuvent bénéficier du soutien des éco-organismes pour permettre aux produits d'avoir une seconde vie, mais aussi pour favoriser l'insertion sociale.



Pour connaître la structure la plus proche de chez vous, rendez-vous sur

picetang.fr/services-de-proximite

2 MAGASINS ET DISTRIBUTEURS



RETOUR À L'ENVOYEUR

Avec la REP les magasins ont l'obligation de reprendre les articles en fin de vie.

Et il n'est pas toujours nécessaire d'acheter un nouvel objet pour pouvoir en rapporter un ancien.

Par exemple, pour les outils de bricolage et jardin, de sport et loisir, les jouets ou encore les équipements électriques ou électroniques...



Tous les magasins disposant d'une surface de vente d'au moins 400m² ont l'obligation de reprendre vos vieux équipements ou objets, même si vous n'achetez rien.

L'obligation est valable pour les magasins d'au moins 200m² dès lors que vous achetez quelque chose.

3 DÉCHÈTERIES



BIEN CHOISIR SA BENNE

La déchèterie doit rester la solution de dernier recours quand vous voulez vous délester d'un objet.

Là aussi, une fois sur place, il est nécessaire **d'adopter les bons réflexes pour que votre objet soit pris en charge dans la bonne filière.**

C'est indispensable pour que son traitement soit financé par les éco-organismes et non pas par les collectivités (et donc indirectement par vous).



Les déchèteries du territoire comptent en moyenne 20 filières.

N'hésitez pas à interroger les gardiens quand vous apportez un objet. Ils sauront vous orienter vers la bonne benne.



MAGASINS ET GRANDES SURFACES

RENCONTRE AVEC DES ACTEURS ENGAGÉS DANS LA RÉCUPÉRATION

Si la récupération des objets en fin de vie est obligatoire (articles R541-158 à R541-166 du Code de l'environnement), malheureusement, actuellement, seuls quelques magasins jouent le jeu sur le territoire. Nous sommes allés à la rencontre de ces précurseurs qui vous ouvrent leurs portes pour vous permettre de déposer vos objets en vue d'une prise en charge par les éco-organismes habilités. En route pour une tournée pleine de responsabilité !



INTERSPORT SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE

DÉJÀ UN AN DE RECU

Mis en place en novembre 2022, le bac de collecte est déjà bien rempli, principalement avec des pneus de vélos usagés. Son emplacement stratégique à côté de l'accueil et des paniers en fait un point d'information à part entière.

"Le bac est le plus visible, mais nous disposons aussi d'une zone de stockage des gros appareils en réserve", précise Guillaume Bauduin, le Directeur Adjoint du magasin. *"Pour que ce soit plus simple pour les clients, on collecte les articles de sport et loisirs, mais aussi les matériels électriques et électroniques parce qu'on en retrouve beaucoup en magasin. C'est le cas des trottinettes et des vélos électriques par exemple. C'est indispensable pour répondre à l'objectif du groupe de rendre tous les sports plus durables."*

KING JOUET LUNEL

UNE DÉMARCHÉ IMPULSÉE PAR
LE GROUPE

Impossible de la louper ! Quand vous passez les portes du magasin, la borne de collecte des jouets usagés est juste à l'entrée, bien gardée par un soldat Playmobil, muni de cape et d'épée.

Pierre Capelle, le Responsable du Magasin, a mis en place la borne de collecte depuis un peu plus de trois mois. *"Tous les éléments nous ont été envoyés par la centrale en nous expliquant le cadre réglementaire et le mode de collecte. Mais on sent que les consommateurs manquent encore d'information sur le sujet. Même en la plaçant bien en vue à l'entrée, nous n'avons pas eu un seul dépôt depuis sa mise en place."*





Crédit : OProdZ

HELEN MICHEAUX

Il ne s'agit plus de traiter le déchet, mais avant tout de le prévenir.

Helen Micheaux est maître de conférences à Agro Paris Tech où elle mène des travaux sur la gouvernance des filières de recyclage et sur les stratégies d'économie circulaire. Elle a publié en 2019 "Responsabiliser pour transformer : des déchets aux Mines urbaines" aux Presses des Mines – qui a reçu la labellisation FNEGE* et le Prix EFMD FNEGE 2020 du meilleur ouvrage de recherche en management.

Quand et comment est né le concept de Responsabilité Élargie au Producteur (REP) ?

Le principe de REP est né dans les années 1990 en Europe dans la lignée du principe de pollueur-payeur. Le concept a été proposé par le chercheur Thomas Lindhqvist dans un rapport à destination du ministère de l'environnement suédois pour répondre à la problématique de gestion des déchets. Il a été par la suite formellement défini dans un ouvrage de l'OCDE en 2001 faisant office de guide à destination des pouvoirs publics. Il s'agit de faire contribuer les producteurs au financement et/ou à l'organisation de la gestion de la fin des produits qu'ils mettent sur le marché.

Est-ce seulement un principe de "pollueur payeur" comme on l'entend parfois ?

À l'origine du concept, l'enjeu principal était la pollution engendrée par les déchets. À la sortie des trente glorieuses, les collectivités, en charge de la gestion des déchets, se sont retrouvées en difficulté face à l'accumulation de déchets et à leur complexification. L'urgence est à la collecte et à la dépollution. La REP a alors permis de structurer des filières de gestion des déchets efficaces autour d'acteurs collectifs que sont les éco-organismes. À partir des années 2010 et d'une succession de conférences environnementales mettant en avant le sujet de la prévention, il ne s'agit plus de traiter le déchet, mais avant tout de le prévenir. Les objectifs des filières REP s'élargissent alors pour intégrer les enjeux de réemploi et de réutilisation, et pour intégrer pleinement l'économie circulaire depuis la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) votée en 2020.

Entre collectif et individuel, comment s'assure-t-on de la pleine responsabilité et de l'engagement de chacun ?

Un deuxième objectif du concept de REP était d'inciter les producteurs à concevoir leurs produits de manière à améliorer leur recyclabilité. Or, en raison d'une mise en place collective de la responsabilité, cette incitation individuelle à l'éco-conception se retrouve affaiblie. En effet, pour des raisons évidentes d'économie d'échelle, les producteurs se sont organisés collectivement pour collecter et traiter les produits en fin de vie. Les déchets sont ainsi traités en mélange, ce qui ne permet pas au producteur ayant fait un effort d'éco-conception d'en bénéficier directement. Pour pallier cette limite, bien identifiée par la littérature, le gouvernement a mis en place un système de bonus-malus : l'éco-modulation. Il existe ainsi des critères d'éco-conception pour certains produits conduisant à une modulation de l'éco-participation payée par les producteurs, dans le but de les inciter à l'éco-conception. Toutefois, jusqu'en 2020 les modulations étaient trop faibles pour être incitatives. La loi AGECE vient renforcer ce mécanisme. Il faudra voir dans les années à venir si cela permet d'améliorer ce second objectif.

Dans cet écosystème de responsabilité, quelle est la place du consommateur ?

En qualité de consommateur, il est primordial de s'interroger sur la gestion de fin de vie des produits achetés, sur la composition et la recyclabilité ; mais avant cela, sur la nécessité même de l'achat : en ai-je réellement besoin, n'y a-t-il pas d'autres modes d'usage engendrant moins de pressions sur les ressources (prêt entre particuliers, location, achat de seconde main...) ?



LEZPRIT RÉQUIPE

UNE EXPERTISE MULTIPLE POUR DES ÉQUIPEMENTS DE SPORT PLUS DURABLES

Entre la collecte, le recyclage, le réemploi, l'atelier de réparation et la boutique de vente et de location, Lezprit Réquipe est un concept hybride qui active tous les leviers de l'économie circulaire pour faire émerger une filière de haute qualité entièrement dédiée au sport. Nous avons rencontré Kevin Blanchard, son fondateur, passionné tout autant par l'environnement que par les sports de pleine nature.

A L'ORIGINE...

UNE VOLONTÉ DE CONCILIER DURABILITÉ ET HAUTE TECHNICITÉ

Après un parcours international sur des projets en lien avec le climat, la biodiversité et l'économie collaborative, Kevin, passionné de nautisme, se rend compte que le sport n'est pas mis en avant dans les ressourceries et les recycleries. *"C'est un domaine qui demande une expertise pointue et les sportifs veulent des équipements performants. Aujourd'hui, ils n'ont pas le réflexe de consommer du matériel d'occasion parce qu'ils n'associent pas qualité et seconde main. L'enjeu pour nous est de faire émerger une filière de qualité pour allonger la durée de vie des produits."*

ET DEMAIN ?

UN CENTRE RÉGIONAL DE REVALORISATION DE MATÉRIEL DE SPORT

De la collecte à la seconde vie, l'objectif est de devenir un acteur référent sur le territoire. *"Cela demande d'avoir les équipements nécessaires pour la collecte mais aussi le tri, la réparation ou encore le démantèlement avec une double ambition : recycler les matériaux, mais surtout construire un stock de pièces détachées qu'on ne trouve pas ailleurs. Quant à la réparation, cela requiert d'être multicasquette pour savoir réparer des choses très différentes, conçues à des époques différentes, de qualité différente, sans plan de conception."* Avec des flux en constante augmentation, l'enjeu est de développer les capacités de traitement tout en conservant la haute qualité.



Kévin Blanchard (à droite), accompagné d'un membre de l'équipe spécialiste des équipements nautiques.

L'INTERVIEW SPORT

Quel est votre terrain de jeu ?

Le Gard, l'Hérault et l'Aude

Combien de joueurs ?

6 salariés et des bénévoles de temps en temps

Qui sont vos partenaires de jeu ?

Ecologic, l'éco-organisme des articles de sport et loisirs (ASL), les particuliers, les clubs sportifs et les professionnels du tourisme sportif, les magasins d'articles de sports et loisirs et les déchèteries bien sûr. On récupère les ASL dans toutes les déchèteries du territoire du Syndicat Pic et Étang.

Plutôt passeur ou buteur ?

Les deux ! On récupère du matériel pour du réemploi. Mais on fait aussi de la collecte et du tri pour s'assurer d'envoyer les ressources dans les bons "buts". On travaille principalement avec 5 filières : ASL, déchets issus de bateau de plaisance ou de sport, déchets d'équipements électriques et électroniques, jeux et jouets, et la filière textiles.

La saison a été bonne ?

Plutôt oui ! En 2023, on va atteindre les 40 tonnes revalorisées et un taux de réemploi de plus de 50 %.



**Vous souhaitez acheter,
louer, réparer ou donner
du matériel de sport ?**

Une seule adresse :
465, avenue Jean Mermoz
34000 Montpellier
du mercredi au samedi
de 13h à 18h.

lezprirequipe.org

LE COURRIER DES LECTEURS

Pourquoi mettre le papier dans la poubelle bleue plutôt que dans la poubelle jaune ?

La poubelle bleue, souvent en colonnes d'apport volontaire, est utilisée pour la collecte, le tri et le recyclage du papier. Vous pouvez y mettre tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes, cahiers, livres...) avec ou sans couverture rigide ou plastifiée, et même ceux avec des spirales se recyclent. Inutile de déchirer ou froisser le papier. Par contre, il ne faut pas y jeter les photos, le papier peint, les mouchoirs ou l'essuie-tout, qui vont dans les ordures ménagères.

La poubelle jaune sert à collecter, trier et recycler tous les emballages.

Ils sont à déposer en vrac, non imbriqués. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider. Néanmoins, papier et emballages seront triés sur 2 chaînes différentes. Et les coûts de traitement sont très différents : 230 € la tonne pour la poubelle jaune contre 30 € pour la poubelle bleue. **Soit 200 € de différence !**

Cette gestion des déchets est financée par votre taxe d'ordures ménagères, ainsi, trier ses déchets, c'est important pour l'environnement et le porte-monnaie.

De plus, une partie du papier va être mouillée par les restes alimentaires et de produits ménagers contenus dans les emballages. Il forme alors une pâte qui le rendra non recyclable. Ainsi une partie du geste de tri est perdue.

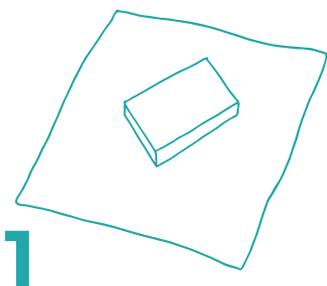
Certaines collectivités ne collectent pas le papier séparément des emballages, il n'y a que la poubelle jaune. Mais si vous avez une poubelle bleue proche de chez vous, vous comprenez maintenant pourquoi il est important de l'utiliser.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter contact@picetang.fr

L'ASTUCE ZÉRO ESCOUBILLE DU MOIS

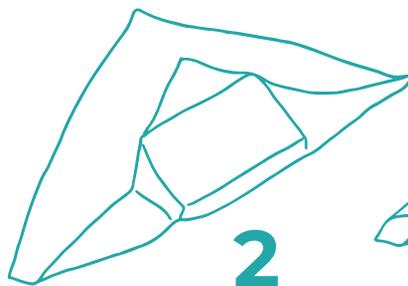
LE FUROSHIKI

Noël approche. À nous les cadeaux en pagaille, pour les grands et les petits. Pour éviter de générer trop de déchets et pour diminuer votre empreinte matérielle, pensez aux cadeaux dématérialisés : un spectacle, un massage ou un abonnement à la salle de sport... Mais si vous avez quelques paquets à emballer, le furoshiki est **LA solution** pour éviter de générer trop de déchets. Il s'agit d'un carré de tissu plié et noué qui fera office de papier cadeau. Réutilisable et esthétique, il participe à limiter les déchets.



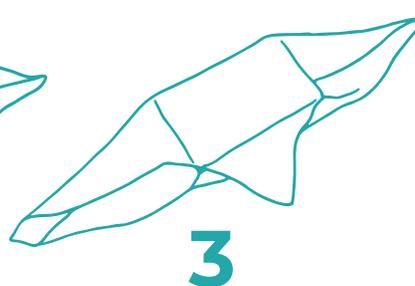
1

Poser son furoshiki l'endroit contre la table.



2

Rabattre la partie face à nous et glisser le coin sous la boîte / cadeau.



3

Rabattre la partie d'en face



4

Nouer en utilisant le nœud "Mamusubi" les deux coins qui restent.





HA ! ENFIN ! IL EST ARRIVÉ ! J'EN POUVAIS PLUS D'ATTENDRE !



C'EST PAS CROYABLE TOUT CE QU'ILS ARRIVENT À FAIRE ! CE NOUVEL EYEPOHON EST COMPLÈTEMENT DINGUE !

ÉCOUTE UN PEU ÇA, ETANCHE À 400 MÈTRES, SCANNER D'ODEURS, ÉMOTICON 4D, MÉTÉO DU PASSÉ...

C'EST OUF NON ?!

2 ANS ET 1 JOUR PLUS TARD (FIN DE GARANTIE)



ALLEZ SÉRIEUX ME LACHE PAS MAINTENANT ! POURQUOI TU TE RALLUMES PAS ?!



VRAIMENT JE SUIS DÉSOLÉE MAIS MALHEUREUSEMENT JE PEUX RIEN POUR VOUS ... C'EST IMPOSSIBLE DE LE DÉMONTER VOTRE BIDULE !



À CE STADE Y'A PLUS QU'À LE REMPLACER...!

MAIS IL N'A QUE 2 ANS...



BAH OUI C'EST DOMMAGE MAIS C'EST COMME ÇA ! VOUS AVIEZ REGARDÉ L'INDICE DE RÉPARABILITÉ AVANT DE L'ACHETER ?

LE QUOI ??



OK POUR LE PROCHAIN, REGARDEZ BIEN L'INDICE DE RÉPARABILITÉ, ÇA VOUS DIRA SI VOTRE TÉLÉPHONE EST FACILEMENT RÉPARABLE OU PAS.



ENTRE NOUS, MIEUX VAUT CHOISIR UN TÉLÉPHONE DONT LA NOTE EST SUPÉRIEURE À 7,5 SUR 10.

UN INDICE, UNE COULEUR SELON LA NOTE.
1,5 /10 3 /10
5,5 /10 7 /10 8,5 /10

HÉ OUI, QUAND VOUS ACHÉTEZ UN NOUVEL OBJET, POUR SAVOIR S'IL VA DURER LONGTEMPS, REGARDEZ L'INDICE DE RÉPARABILITÉ.

IL REPOSE SUR QUATRE CRITÈRES PRINCIPAUX

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE POUR LES RÉPARATEURS LA DÉMONTABILITÉ DU PRODUIT LA DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES LE PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES

L'OBJECTIF ? ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ET ÉVITER LE GASPILLAGE DES RESSOURCES.

